

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 27–30 octobre 2008

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 12 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2008/12

16 octobre 2008

ORIGINAL: ANGLAIS

EXAMEN DES POUVOIRS ACCRUS DÉLÉGUÉS AU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur adjoint des opérations: M. R. Lopes Da Silva tél.: 066513-2404

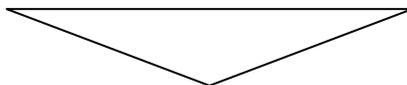
Coordonnateur principal des M. P. Turnbull tél.: 066513-2482
programmes, OMXD*:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Service de la conception des programmes



PROJET DE DECISION*



Le Conseil, prenant note des informations et recommandations figurant dans l'"Examen des pouvoirs accrus délégués au Directeur exécutif" (WFP/EB.2/2008/12), confirme le niveau actuel des pouvoirs délégués au Directeur exécutif.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2008/15) publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a approuvé: i) la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et les révisions budgétaires d'IPSR pour lesquelles la valeur des produits alimentaires est égale ou inférieure à 20 millions de dollars É.-U.; ii) le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par le Conseil des IPSR et des révisions budgétaires d'IPSR; et iii) l'élimination, dans le cadre des révisions budgétaires, du plafond de 10 pour cent imposé à la valeur des produits alimentaires, le seul plafond applicable étant la valeur absolue desdits produits¹.
2. À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a approuvé: i) la suppression du plafond de 10 pour cent fixé pour la réaffectation de ressources entre les composantes d'un programme de pays; ii) la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les changements d'orientation des composantes d'un programme de pays dans le cadre de la procédure de révision budgétaire; et iii) l'obtention et la programmation de ressources supplémentaires spécialement destinées aux programmes de pays et aux projets².
3. À sa deuxième session de 2006, le Conseil a examiné les pouvoirs accrus délégués au Directeur exécutif et a approuvé leur maintien, demandant que cette délégation de pouvoirs fasse l'objet d'un examen à sa deuxième session ordinaire de 2008³.
4. Le présent document passe en revue l'utilisation qui a été faite par le Directeur exécutif des pouvoirs accrus qui lui ont été délégués d'approuver des IPSR et les augmentations budgétaires d'IPSR et l'usage qu'il a fait de ses pouvoirs d'approuver les révisions budgétaires de programmes de pays. Il contient également certaines conclusions et recommandations, suivies par des chiffres et tableaux récapitulatifs.

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT

Approbation de nouvelles IPSR pour lesquelles le coût des produits alimentaires est compris entre 3 millions et 20 millions de dollars

5. Depuis que le Conseil a décidé, en novembre 2004, de déléguer au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver des IPSR pour lesquelles le coût des produits alimentaires était égal ou inférieur non plus à 3 millions⁴ mais à 20 millions de dollars, 37 nouvelles IPSR, pour lesquelles la valeur totale des produits alimentaires représentait 393 millions de dollars, ont été approuvées de la sorte. La valeur globale de ces IPSR, y compris tous les coûts connexes, était de 879 millions de dollars (voir l'annexe IIa).

¹ "Augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des opérations et des révisions budgétaires" (WFP/EB.3/2004/12-C).

² "Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement" (WFP/EB.2/2005/11/Rev.1).

³ "Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif" (WFP/EB.2/2006/13-A).

⁴ Les nouvelles IPSR et les augmentations budgétaires pour lesquelles la valeur des produits alimentaires était inférieure à 3 millions de dollars ont été approuvées par le Directeur exécutif dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués depuis qu'existe la catégorie des IPSR (mai 1998).



6. Pendant la même période, le Conseil a approuvé 32 IPSR pour lesquelles la valeur totale des produits alimentaires était de 2,71 milliards de dollars et le coût global de 5,72 milliards de dollars (voir les annexes IIb et IV), chiffre qui comprend les IPSR approuvées par correspondance.
7. Le Conseil a donc approuvé 87 pour cent, en termes de valeur, des IPSR pour lesquelles la valeur des produits alimentaires dépassait 3 millions de dollars. Il a gagné un temps considérable en ramenant à moins de la moitié le nombre d'IPSR qui auraient été soumises à son approbation si le pouvoir de les approuver n'avait pas été délégué au Directeur exécutif.

Approbation d'augmentations budgétaires pour des IPSR dont le coût des produits alimentaires est compris entre 3 millions et 20 millions de dollars

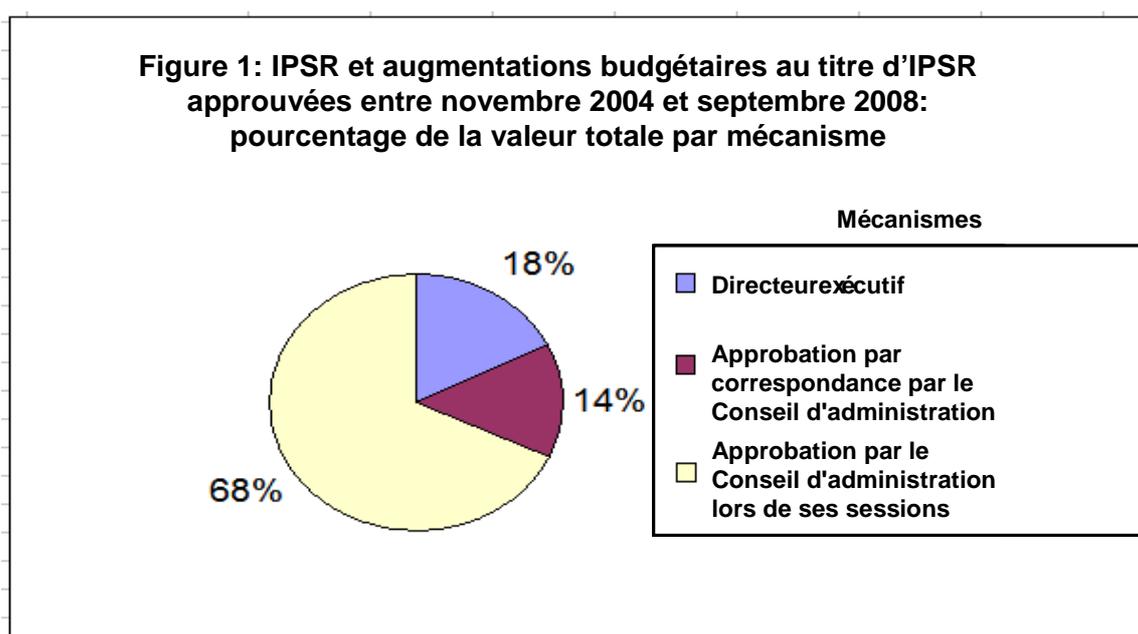
8. Pendant la même période, le Directeur exécutif a approuvé 49 augmentations budgétaires pour des IPSR dont le coût des produits alimentaires était compris entre 3 millions et 20 millions de dollars, représentant un surcroît de coût de 513 millions de dollars au titre des produits alimentaires; les augmentations budgétaires globales, y compris tous les coûts connexes, se chiffraient à 890 millions de dollars (voir l'annexe IIIa).
9. Pendant la période considérée, le Conseil a approuvé 21 augmentations budgétaires d'IPSR pour lesquelles la valeur totale des produits alimentaires représentait 1,46 milliard de dollars; globalement, ces augmentations se montaient à 2,60 milliards de dollars (voir les annexes IIIb et IV). Ce montant comprend les augmentations budgétaires approuvées par correspondance.
10. Le Conseil a donc approuvé 74 pour cent, en termes de valeur, des augmentations budgétaires d'IPSR pour lesquelles la valeur des produits alimentaires dépassait 3 millions de dollars. Il a gagné un temps considérable en réduisant des deux tiers le nombre d'augmentations budgétaires au titre d'IPSR qui auraient été soumises à son approbation si le pouvoir de les approuver n'avait pas été délégué au Directeur exécutif.

Approbation par correspondance d'IPSR et d'augmentations budgétaires d'IPSR

11. Depuis que le mécanisme d'approbation par correspondance a été rétabli, le Conseil a approuvé par correspondance une IPSR et sept augmentations budgétaires d'IPSR. Dans le cas de la nouvelle IPSR, la valeur des produits alimentaires était de 21 millions de dollars et le surcoût total de 36 millions de dollars. La valeur totale des produits alimentaires couverts par les sept augmentations budgétaires d'IPSR était de 735 millions de dollars et le montant global des augmentations de 1,44 milliard de dollars (voir l'annexe IV).
12. Pendant la période durant laquelle 1,47 milliard de dollars au total ont été approuvés par correspondance, le Conseil a approuvé lors de ses sessions un montant global de 6,84 milliards de dollars au titre d'IPSR et d'augmentations budgétaires. Ainsi, 18 pour cent du nombre total d'IPSR et d'augmentations budgétaires approuvées par le Conseil l'ont été par correspondance.
13. Le mécanisme d'approbation par correspondance a permis au PAM d'intervenir beaucoup plus rapidement en cas d'urgence. Avant son établissement, il fallait attendre que les IPSR et les révisions budgétaires d'une valeur supérieure au plafond autorisé en vertu des pouvoirs délégués au Directeur exécutif soient officiellement approuvées par le Conseil lors de ses sessions. Comme les sessions ordinaires du Conseil se tiennent à

intervalles de quatre mois et comme les IPSR doivent être autorisées en interne six semaines avant la session, une IPSR ayant fait l'objet d'une évaluation au mois de mai, par exemple, ne pouvait être approuvée lors d'une session formelle du Conseil que fin octobre.

14. En juillet, le mécanisme d'approbation par correspondance a permis au PAM de réagir rapidement lorsque les besoins se sont accrus dans des proportions spectaculaires en Somalie. Initialement, une augmentation budgétaire pour l'IPSR Somalie 10191.1 devait être soumise pour approbation à la session annuelle du Conseil, en juin 2008, mais une évaluation réalisée au mois de mai a fait apparaître que le nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire était passé de 1,4 million à 2,4 millions. Le descriptif de l'augmentation budgétaire a dû être profondément remanié, de sorte qu'il n'a pas pu être soumis au Conseil en juin ; à la place, il lui a été présenté pour approbation par correspondance et a été approuvé au début de juillet. Autrement, l'approbation de cette augmentation budgétaire aurait été retardée de quatre mois jusqu'à la deuxième session ordinaire du Conseil, en octobre.
15. Ce mécanisme a été déterminant dans la prompt réaction du PAM à la situation en Éthiopie, où la sécheresse et la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant ont porté le nombre de personnes ayant besoin de secours alimentaires de 853 000 à 4,6 millions. Suite aux évaluations réalisées en phase avec les cycles agricoles et aux consultations menées avec les partenaires du PAM, l'augmentation budgétaire de l'IPSR 10665.0 a été approuvée début septembre, soit sept semaines plus tôt que si elle avait dû être présentée au Conseil à sa session d'octobre.



PROGRAMMES DE PAYS

16. Depuis que le Conseil a décidé, en novembre 2005, d'étendre les pouvoirs délégués au Directeur exécutif à celui d'approuver les révisions budgétaires de programmes de pays et de projets, il a été approuvé de la sorte 12 révisions (voir l'annexe Va). Le surcroît de valeur des produits alimentaires a été de 59 millions de dollars et l'augmentation globale de 84 millions de dollars. Deux des révisions représentaient non pas une augmentation mais une réaffectation des ressources d'autres composantes du programme de pays, au-delà du plafond de 10 pour cent précédemment imposé à de telles réaffectations.

17. Pendant la même période 23 augmentations budgétaires concernant les programmes de pays, représentant une valeur totale de 340 millions de dollars, ont été soumises à l'approbation du Conseil (voir l'annexe Vb). Toutes sauf une avaient pour but de couvrir la hausse des prix, surtout des denrées alimentaires; elles ont été approuvées par le Conseil à sa session annuelle en juin 2008 (voir WFP/EB.A/2008/9-B).
18. Pendant la même période également, le Directeur exécutif a approuvé cinq augmentations budgétaires afin de pouvoir recevoir et programmer des ressources additionnelles spécifiquement destinées à des programmes. Ces révisions ont permis au PAM d'accepter des ressources additionnelles indépendamment des ressources ordinaires allouées au développement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

19. Les pouvoirs accrus qui ont été délégués au Directeur exécutif en matière d'approbation d'IPSR et de révisions budgétaires d'IPSR, le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par le Conseil et l'élimination du plafond de 10 pour cent de la valeur des produits alimentaires imposé en matière de révisions budgétaires ont accéléré le processus d'approbation. Ces mesures contribuent à faciliter les travaux du Conseil et permettent d'utiliser dans les meilleurs délais les informations d'évaluation de manière à répondre plus rapidement à l'accroissement des besoins de secours et accélérer la distribution de l'aide alimentaire aux bénéficiaires.
20. La délégation au Directeur exécutif de pouvoirs accrus en ce qui concerne les programmes de pays a permis de mieux les adapter à l'évolution de la situation sur le terrain et aux possibilités nouvelles qui se présentent.
21. La délégation de pouvoirs accrus au Directeur exécutif a permis au Conseil de consacrer moins de temps aux détails des questions opérationnelles, ce qui a aidé à appliquer les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la gouvernance, approuvées par le Conseil en 2000, concernant la rationalisation et la simplification des travaux du Conseil⁵. Celui-ci a pu centrer son attention sur les décisions opérationnelles de plus large portée et consacrer plus de temps aux questions de politique générale et de gestion.
22. La responsabilité du Conseil et son pouvoir de contrôle ne se sont aucunement trouvés diminués. Le Secrétariat applique les mêmes contrôles de la qualité aux opérations approuvées par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués qu'à celles qui sont soumises à l'approbation du Conseil, y compris pour ce qui est de convoquer le Comité d'examen des programmes pour chaque nouvelle IPSR et chaque augmentation budgétaire substantielle.

⁵ Le Groupe de travail sur la gouvernance a recommandé que le Conseil "centre son attention sur les stratégies, les politiques, le contrôle et l'obligation redditionnelle" et que "le Secrétariat [...] soit chargé de formuler des propositions visant à réviser les principes de programmation (y compris le niveau des délégations de pouvoirs) des programmes de pays et des projets ainsi que des opérations entreprises hors programmes". Le Groupe de travail a considéré qu'il était "possible de rationaliser et de simplifier les approches suivies actuellement ... [et que] les pouvoirs délégués au Directeur exécutif devraient être revus pour déterminer dans quelle mesure ils demeurent appropriés dans le contexte dans lequel le PAM doit opérer au début du XXI^e siècle".

23. Le Conseil est tenu pleinement informé de toutes les approbations décidées par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le biais de rapports semestriels du Directeur exécutif. Toutes les opérations en cours et les révisions budgétaires substantielles, quel que soit le mécanisme suivant lequel elles sont approuvées, sont publiées sur le site Web externe du PAM dès qu'elles sont approuvées⁶.
24. Il est recommandé au Conseil de confirmer les niveaux actuels des pouvoirs délégués au Directeur exécutif.

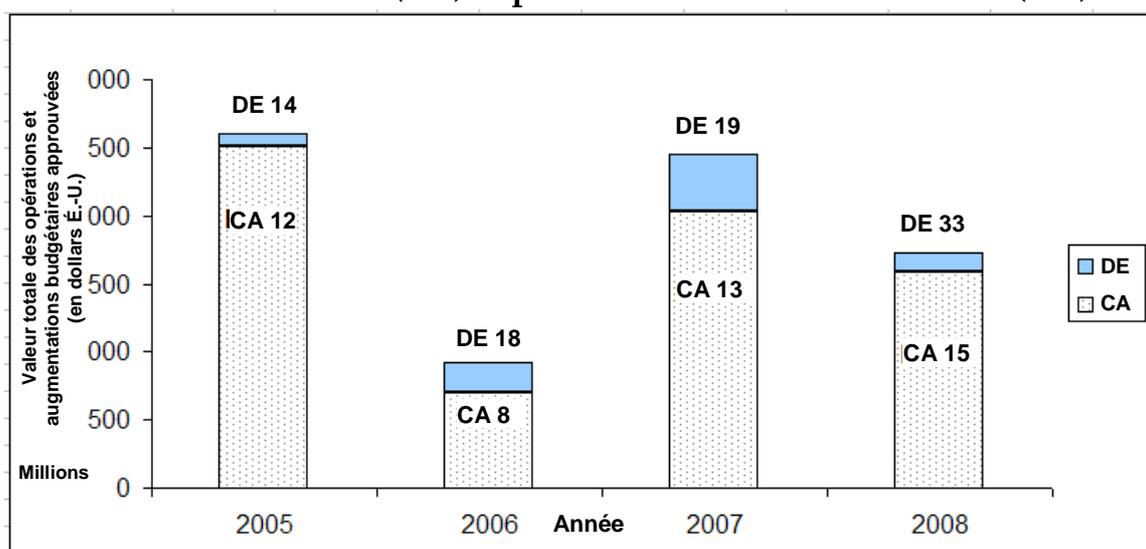
⁶ Y compris toutes les révisions budgétaires entraînant une augmentation du coût total supérieure à 3 millions de dollars ainsi que les révisions ayant pour effet de prolonger la durée du projet.

ANNEXE I

Aperçu comparatif des approbations décidées par le Directeur exécutif et par le Conseil d'administration, par année

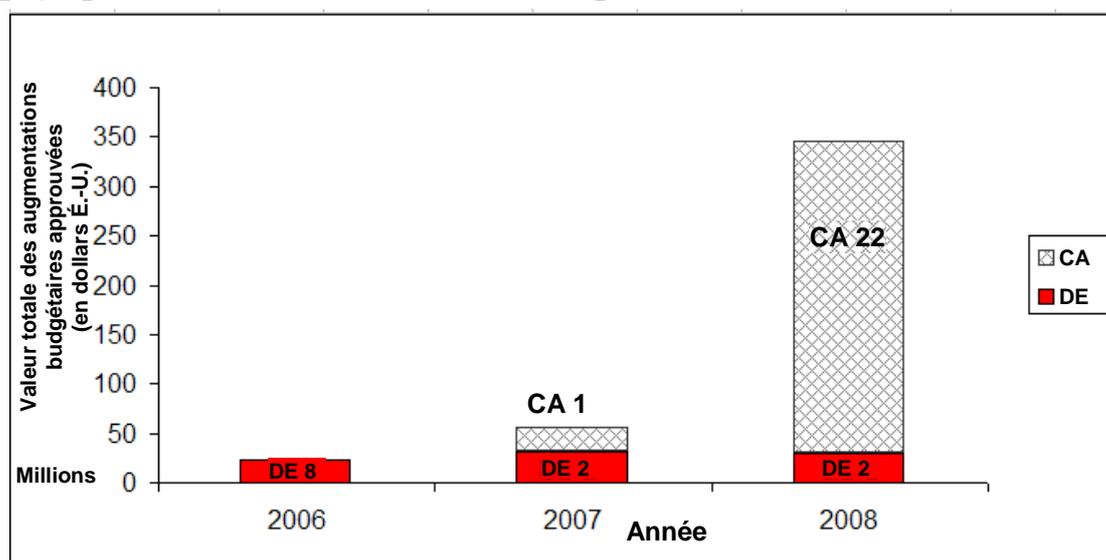
La figure A1 illustre le nombre et la valeur des IPSR et des augmentations budgétaires au titre des IPSR. Le nombre de projets approuvés par le Conseil a diminué, mais la valeur des opérations approuvées par le Conseil demeure élevée en proportion de la valeur totale, à savoir 87 pour cent de la valeur des IPSR et 74 pour cent de celle des augmentations budgétaires concernant des IPSR.

Figure A1: IPSR et augmentations budgétaires d'IPSR approuvées par le Directeur exécutif (DE) et par le Conseil d'administration (CA)



La figure A2 indique le nombre et la valeur des révisions budgétaires approuvées pour des programmes de pays depuis novembre 2005; la proportion de ces révisions approuvées par le Conseil représente 80 pour cent du total.

Figure A2: Augmentations budgétaires approuvées pour des programmes de pays par le Directeur exécutif (DE) et par le Conseil d'administration (CA)





**ANNEXE IIa: IPSR DONT LA VALEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRISE ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS
APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
2004				
Timor-Leste	10388.0	Investir dans l'avenir de la population	4 279 496	9 460 887
Total 2004			4 279 496	9 460 887
2005				
Bangladesh	10045.3	Aide aux Réfugiés du Myanmar	3 110 634	4 898 557
République centrafricaine	10189.1	Aide alimentaire aux populations au sortir du conflit	4 843 285	13 544 557
Guinée-Bissau	10148.2	Activités de secours et de relèvement après le conflit	5 081 270	12 161 610
Haïti	10382.0	Assistance aux personnes affectées par l'insécurité alimentaire en périodes de crise	17 815 867	39 926 890
Népal	10058.4	Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés	6 987 963	9 305 859
Zambie	10071.2	Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo	8 426 638	17 912 700
Total 2005			46 265 657	97 750 173
2006				
Azerbaïdjan	10168.1	Aide aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables	9 523 070	15 664 815
Burkina Faso	10541.0	Arrêter la progression de la dénutrition dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire	9 101 330	18 337 142
Éthiopie	10127.2	Aide alimentaire aux réfugiés soudanais, somaliens et érythréens	17 042 291	34 163 287
Géorgie	10211.1	Aide au redressement et au renforcement des capacités	7 018 196	13 233 362
Madagascar	10442.0	Aide pour faire face aux catastrophes naturelles récurrentes et à l'insécurité alimentaire saisonnière	5 249 860	13 072 478
Mali	10452.0	Lutte contre la malnutrition et renforcement des moyens de subsistance dans le nord du Mali	11 629 439	28 985 653
Népal	10058.5	Aide alimentaire aux réfugiés bhoutanais	15 039 136	23 598 322

**ANNEXE IIa: IPSR DONT LA VALEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRISE ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS
APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Niger	10509.0	Renforcement des moyens de subsistance des populations vulnérables et aide ciblée pour les enfants souffrant de malnutrition	14 476 842	37 333 350
Rwanda	10531.0	Aide en faveur des réfugiés et opérations de redressement pour les ménages les plus vulnérables	13 642 846	36 309 854
Total 2006			102 723 010	220 698 262
2007				
Arménie	10053.2	Aide de secours et de redressement aux groupes vulnérables	4 028 660	6 696 916
Région Amérique centrale	10444.0	Appui destiné à renforcer la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans les populations marginalisées d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua	16 915 803	32 204 018
Congo, République du	10312.1	Assistance aux populations touchées par le conflit et la pauvreté	3 880 225	10 424 029
Côte d'Ivoire	10672.0	Assistance aux populations touchées par la crise prolongées en Côte d'Ivoire	14 753 385	41 239 518
Djibouti	10544.0	Assistance alimentaire aux groupes vulnérables et aux réfugiés	7 245 447	14 977 349
Équateur	10443.0	Aide alimentaire aux réfugiés touchés par le conflit intérieur en Colombie	5 671 393	7 514 014
Guinée	10553.0	Transition au lendemain du conflit dans la région de la Guinée Forestière	8 552 481	24 446 403
République démocratique populaire lao	10566.0	Aide aux ménages en situation d'insécurité alimentaire dont les moyens de subsistance ont été affectés par des multiples crises	3 501 109	7 228 730
Libéria	10454.0	Assistance alimentaire au Libéria dans le cadre des activités de secours et de redressement au lendemain du conflit	18 860 428	50 624 371
Mauritanie	10605.0	Appui aux populations mauritaniennes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et renforcement des mécanismes de réponse	13 850 893	30 823 827
Népal	10676.0	Assistance alimentaire aux populations touchées par le conflit	15 052 349	48 777 939
Niger	10611.0	Amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables et renforcement de leurs moyens de subsistance	18 537 908	44 831 742
Pakistan	10671.0	Assistance aux ménages exposés à l'insécurité alimentaire: Balouchistan et zones tribales sous administration fédérale	10 442 416	19 303 652
Sénégal	10612.0	Relèvement après le conflit en Casamance naturelle	6 414 060	11 927 633





**ANNEXE IIa: IPSR DONT LA VALEUR DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRISE ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS
APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Sierra Leone	10554.0	Assistance alimentaire dans les zones accueillant des réfugiés et des rapatriés en Sierra Leone	12 869 282	30 558 737
Tadjikistan	10603.0	Appui transitoire de secours et de redressement aux ménages en situation d'insécurité alimentaire	14 742 961	22 817 144
Zambie	10593.0	Aide alimentaire aux réfugiés de la République démocratique du Congo	4 751 497	11 152 145
Total 2007			180 070 298	415 548 167
2008				
République centrafricaine	10189.2	Aide en faveur des populations victimes du conflit armé en République centrafricaine et dans la sous-région	18 569 825	61 261 931
Lesotho	10599.0	Protection sociale et assistance alimentaire en faveur des groupes vulnérables	18 752 245	31 900 844
Swaziland	10602.0	Aide aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire et affectées par le VIH	19 280 494	38 549 685
Yémen	10232.1	Aide alimentaire en faveur des réfugiés somaliens au Yémen	3 385 165	4 374 327
Total 2008			59 987 729	136 086 788
Total ensemble des années			393 326 190	879 544 277

ANNEXE Iib: IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
2005				
Afghanistan	10427.0	Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan	172 592 240	360 208 293
Colombie	10366.0	Aide aux personnes déplacées en raison des violences en Colombie	24 716 249	40 156 682
Érythrée	10192.1	Aide alimentaire aux populations souffrant de malnutrition et exposées à l'insécurité alimentaire	97 593 754	211 549 800
Éthiopie	10362.0	Favoriser la protection et la promotion des moyens d'existence	368 948 718	780 052 528
Région des Grands Lacs	10062.2	Aide alimentaire pour les secours et le redressement dans la région des Grands Lacs	151 414 242	354 781 844
Guatemala	10457.0	Récupération et prévention de la malnutrition en faveur des groupes vulnérables	20 235 000	27 445 337
Kenya	10258.1	Aide alimentaire en faveur des réfugiés somaliens et soudanais	36 002 414	72 173 999
Territoire palestinien occupé	10387.0	Aide en faveur des Palestiniens non réfugiés	49 187 197	80 871 307
Ouganda	10121.1	Aide alimentaire ciblée pour des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de groupes vulnérables en Ouganda	118 736 424	263 306 730
Total 2005			1 039 426 238	2 190 546 520
2006				
Angola	10433.0	Aide alimentaire pour l'éducation et la santé destinée aux communautés touchées par la guerre en Angola	27 103 204	87 613 925
Burundi	10528.0	Aide à la stabilisation et au redressement du Burundi: protéger et créer des moyens de subsistance tout en améliorant l'état nutritionnel des plus vulnérables	50 303 067	117 848 545
République populaire démocratique de Corée	10488.0	Aide au redressement pour les groupes vulnérables	70 958 630	102 234 252
Myanmar	10066.3	Aide en faveur des familles vulnérables	28 306 480	51 739 680
Pakistan	10504.0	Intervention de secours et de redressement au lendemain du séisme	38 922 325	67 849 078



ANNEXE Iib: IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Somalie	10191.1	Aide alimentaire à des fins de secours et de protection des moyens de subsistance	42 511 720	124 569 265
République—Unie de Tanzanie	10529.0	Aide en faveur des réfugiés vivant dans des camps et des ménages vulnérables de la population d'accueil dans le nord-ouest de la Tanzanie	25 044 101	60 200 625
Total 2006			283 149 527	612 055 369
2007				
Algérie	10172.2	Aide aux réfugiés du Sahara occidental	195 918 526	399 716 481
Cambodge	10305.1	Aide aux populations en situation de crise	36 012 148	56 926 108
République démocratique du Congo	10608.0	Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables	71 830 601	230 874 212
Éthiopie	10665.0	Réponse aux crises humanitaires et renforcement de la résistance à l'insécurité alimentaire	275 324 284	561 946 745
Haïti	10674.0	Soutien alimentaire au titre des secours et de la protection des groupes vulnérables exposés à l'insécurité alimentaire	36 762 315	73 924 645
Indonésie	10069.2	Aide au redressement et à la récupération nutritionnelle	56 212 330	98 288 276
Kenya	10258.2	Aide alimentaire en faveur des réfugiés somaliens et soudanais	50 678 864	108 237 398
Malawi	10586.0	Aide aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire victimes des effets des catastrophes naturelles et du VIH/sida	61 670 789	103 093 814
Mozambique	10600.0	Aide alimentaire visant à protéger et améliorer la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables	51 168 367	110 022 366
Territoire palestinien occupé	10387.1	Aide pour les secours, l'appui aux activités productives et le développement des compétences en faveur des Palestiniens vulnérables non réfugiés	70 882 179	107 234 011
Total 2007			906 460 404	1 850 264 057



ANNEXE Iib: IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
2008				
Colombie	10588.0	Aide alimentaire aux personnes déplacées et autres groupes exposés à une très forte insécurité alimentaire victimes de la violence	49 195 564	93 108 079
République démocratique du Congo	10608.0	Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables	71 830 601	230 874 212
Timor-Leste	10388.1	Assistance aux populations vulnérables	21 175 975	36 038 233
Ouganda	10121.2	Aide alimentaire ciblée pour les activités de secours et de redressement en faveur des réfugiés, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables	187 385 086	378 876 056
Zimbabwe	10595.0	Intervention prolongée de secours en faveur des groupes vulnérables	127 807 464	287 791 854
Total 2008			457 394 690	1 026 688 434
Total ensemble des années			2 686 430 858	5 679 554 380



**ANNEXE IIIa: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR DONT LE COÛT DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRIS
ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
2004				
Mauritanie	10359.0	Renforcement des moyens d'existence des populations affectées par les sécheresses	3 939 644	10 805 775
Total 2004			3 939 644	10 805 775
2005				
Afghanistan	10233.0	Aide alimentaire visant à restaurer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages en Afghanistan	3 075 874	8 719 568
République démocratique du Congo	10288.0	Intervention prolongée de secours et de redressement en Faveur des Populations Affectées par les conflits armés	11 657 200	29 903 503
Côte d'Ivoire	10372.0	Réponse à la crise en Côte d'Ivoire et à ses répercussions dans la région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali)	6 645 600	19 468 706
Région des Grands Lacs	10062.1	Aide alimentaire pour les secours et le redressement dans la région des Grands Lacs	19 075 066	41 671 638
Mauritanie	10359.0	Renforcement des moyens d'existence des populations affectées par les sécheresses	3 072 535	9 649 845
Somalie	10191.0	Aide alimentaire destinée à une intervention prolongée de secours et de redressement en Somalie	3 634 690	3 916 304
Somalie	10191.0	Aide alimentaire destinée à une intervention prolongée de secours et de redressement en Somalie	4 643 807	14 624 699
Afrique australe	10310.0	Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du SIDA	13 640 020	28 864 901
Total 2005			65 444 793	156 819 164



**ANNEXE IIIa: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR DONT LE COÛT DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRIS
ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
2006				
Colombie	10366.0	Aide aux personnes déplacées en raison des violences en Colombie	10 546 612	17 349 203
République démocratique du Congo	10288.0	Intervention prolongée de secours et de redressement en faveur des populations affectées par les conflits armés	17 939 210	60 577 646
Côte d'Ivoire	10372.0	Réponse à la crise en Côte d'Ivoire et à ses répercussions dans la région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali)	8 034 267	19 529 358
Éthiopie	10362.0	Favoriser la protection et la promotion des moyens d'existence	8 542 120	19 209 442
Niger	10509.0	Renforcement des moyens de subsistance des populations vulnérables et aide ciblée pour les enfants souffrant de malnutrition	5 422 957	11 690 493
Territoire palestinien occupé	10387.0	Aide en faveur des Palestiniens non réfugiés	11 717 211	17 227 075
Somalie	10191.0	Aide alimentaire destinée à une intervention prolongée de secours et de redressement en Somalie	11 341 011	41 077 279
Afrique australe	10310.0	Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du SIDA	7 660 462	15 713 250
Ouganda	10121.1	Aide ciblée pour des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de groupes vulnérables en Ouganda	15 753 575	29 676 018
Total 2006			96 957 425	232 049 764
2007				
République centrafricaine	10189.1	Aide alimentaire aux populations au sortir du conflit	9 353 246	24 332 622
Sri Lanka	10067.1	Assistance aux groupes vulnérables en vue de la consolidation de la paix dans les régions affectées par le conflit	9 147 487	18 765 270
Total 2007			18 500 732	43 097 892



**ANNEXE IIIa: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR DONT LE COÛT DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRIS
ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
2008				
Afghanistan	10427.0	Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan	17 534 663	36 053 588
Cambodge	10305.1	Aide aux populations en situation de crise	14 464 795	18 115 689
Région Amérique centrale	10444.0	Appui destiné à renforcer la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans les populations marginalisées d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua	6 884 621	7 925 981
Colombie	10588.0	Aide alimentaire aux personnes déplacées et autres groupes exposés à une très forte insécurité alimentaire victimes de la violence	13 645 236	14 148 185
Côte d'Ivoire	10672.0	Assistance aux populations touchées par la crise prolongée en Côte d'Ivoire	5 974 186	8 626 754
Éthiopie	10127.2	Aide alimentaire aux réfugiés soudanais, somaliens et érythréens	6 415 600	7 495 323
Guinée	10553.0	Transition au lendemain du conflit dans la région de la Guinée Forestière	8 885 138	20 876 548
Haïti	10674.0	Soutien alimentaire au titre des secours et de la protection des groupes vulnérables exposés à l'insécurité alimentaire	13 473 251	26 352 186
Haïti	10674.0	Soutien alimentaire au titre des secours et de la protection des groupes vulnérables exposés à l'insécurité alimentaire	18 953 449	23 593 121
Indonésie	10069.2	Aide au redressement et à la récupération nutritionnelle	17 472 110	13 170 205
Kenya	10258.2	Aide alimentaire en faveur des réfugiés somaliens et soudanais	17 648 317	21 054 175
République populaire démocratique de Corée	10488.0	Aide au redressement pour les groupes vulnérables	13 908 420	15 896 803
République populaire démocratique de Corée	10488.0	Aide au redressement pour les groupes vulnérables	18 531 296	22 490 593
Libéria	10454.0	Assistance alimentaire dans le cadre des activités de secours et de redressement au lendemain du conflit	10 380 425	11 273 686
Mauritanie	10605.0	Appui aux populations mauritaniennes vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et renforcement des mécanismes de réponse	3 900 442	9 125 781



**ANNEXE IIIa: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR DONT LE COÛT DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST COMPRIS
ENTRE 3 ET 20 MILLIONS DE DOLLARS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
Mozambique	10600.0	Aide alimentaire visant à protéger et améliorer la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables	16 135 265	21 054 321
Myanmar	10066.3	Aide en faveur des familles vulnérables	12 784 004	13 517 215
Népal	10058.5	Aide alimentaire aux réfugiés bhoutanais	4 083 714	4 179 071
Népal	10676.0	Assistance alimentaire aux populations touchées par le conflit	3 049 376	4 009 045
Niger	10611.0	Amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables et renforcement de leurs moyens de subsistance	6 384 450	8 959 915
Pakistan	10671.0	Assistance aux ménages exposés à l'insécurité alimentaire: Balouchistan et zones tribales sous administration fédérale	6 356 390	6 885 146
Pakistan	10504.0	Intervention de secours et de redressement au lendemain du séisme	3 129 467	3 348 530
Rwanda	10531.0	Aide en faveur des réfugiés et opérations de redressement pour les ménages les plus vulnérables	4 765 854	5 099 464
Sénégal	10612.0	Relèvement après le conflit en Casamance naturelle	14 208 624	27 691 893
Sierra Leone	10554.0	Assistance alimentaire dans les zones accueillant des réfugiés et des rapatriés en Sierra Leone	5 466 135	6 498 072
Somalie	10191.1	Aide alimentaire à des fins de secours et de protection des moyens de subsistance	19 255 102	40 641 219
Sri Lanka	10067.1	Assistance aux groupes vulnérables en vue de la consolidation de la paix dans les régions affectées par le conflit	17 035 120	18 743 425
Tadjikistan	10603.0	Appui transitoire de secours et de redressement aux ménages en situation d'insécurité alimentaire	16 539 599	19 216 589
République-Unie de Tanzanie	10529.0	Aide en faveur des réfugiés vivant dans des camps et des ménages vulnérables de la population d'accueil dans le nord-ouest de la Tanzanie	11 274 964	11 302 299
Total 2008			328 540 014	447 344 821
Total ensemble des années			513 382 608	890 117 416





**ANNEXE IIIb: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
2005				
Indonésie	10069.1	Aide au redressement et la réadaptation nutritionnelle	50 033 150	88 127 239
Afrique australe	10310.0	Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du SIDA	93 085 737	210 995 539
Sri Lanka	10067.1	Assistance aux groupes vulnérables en vue de la consolidation de la paix dans les régions affectées par le conflit	11 860 668	20 789 365
Total 2005			154 979 555	319 912 143
2006				
Afrique australe	10310.0	Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du SIDA	35 091 289	87 838 183
Total 2006			35 091 289	87 838 183
2007				
Sri Lanka	10067.1	Assistance aux groupes vulnérables en vue de la consolidation de la paix dans les régions affectées par le conflit	50 079 166	72 103 601
Ouganda	10121.1	Aide alimentaire ciblée pour des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de groupes vulnérables en Ouganda	52 197 937	114 541 579
Total 2007			102 277 103	186 645 180

**ANNEXE IIIb: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays ou région	Numéro de l'IPSR	Titre	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation (en dollars)
2008				
Afghanistan	10427.0	Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan	47 358 808	57 129 482
Burundi	10528.0	Aide à la stabilisation et au redressement du Burundi: protéger et créer des moyens de subsistance tout en améliorant l'état nutritionnel des plus vulnérables	27 944 343	28 895 917
République démocratique du Congo	10608.0	Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables	27 017 014	46 638 283
Éthiopie	10665.0	Réponse aux crises humanitaires et renforcement de la résistance à l'insécurité alimentaire	172 659 323	250 522 296
Malawi	10586.0	Aide aux personnes exposées à l'insécurité alimentaire victimes des effets des catastrophes naturelles et du VIH/sida	29 156 164	27 861 216
Territoire palestinien occupé	10387.1	Aide pour les secours, l'appui aux activités productives et le développement des compétences en faveur des Palestiniens vulnérables non réfugiés	35 168 005	49 557 326
Ouganda	10121.2	Aide alimentaire ciblée pour les activités de secours et de redressement en faveur des réfugiés, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables	65 884 285	73 102 770
Zimbabwe	10595.0	Intervention prolongée de secours en faveur des groupes vulnérables	24 693 411	31 235 380
Total 2008			429 881 353	564 942 670
Total ensemble des années			722 229 300	1 159 338 176



**ANNEXE IV: IPSR ET AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR CORRESPONDANCE DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À SEPTEMBRE 2008)**

Pays	Numéro de l'IPSR	Titre	Date d'approbation	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
IPSR					
2008					
Timor-Leste	10388.1	Assistance aux populations vulnérables	05/09/2008	21 175 975	36 038 233
Augmentations budgétaires d'IPSR					
2007					
Afrique australe	10310.0	Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du SIDA	22/08/2007	49 360 414	98 753 703
2008					
Afghanistan	10427.0	Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan	10/03/2008	21 044 392	35 889 489
Afghanistan	10427.0	Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan	24/09/2008	179 239 419	332 400 183
République démocratique du Congo	10608.0	Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables	09/09/2008	66 816 064	149 330 759
Éthiopie	10665.0	Réponse aux crises humanitaires et renforcement de la résistance à l'insécurité alimentaire	05/09/2008	185 912 724	303 856 040



**ANNEXE IV: IPSR ET AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES D'IPSR APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR CORRESPONDANCE DEPUIS NOVEMBRE 2004 (JUSQU'À SEPTEMBRE 2008)**

Pays	Numéro de l'IPSR	Titre	Date d'approbation	Valeur des produits alimentaires (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Somalie	10191.1	Aide alimentaire à des fins de secours et de protection des moyens de subsistance	04/07/2008	126 990 078	289 226 963
Zimbabwe	10595.0	Intervention prolongée de secours en faveur des groupes vulnérables	24/09/2008	106 566 914	229 519 463
Total 2008				686 569 591	1 340 222 896
Total des augmentations budgétaires d'IPSR approuvées par correspondance				735 930 005	1 438 976 599
Total des IPSR et des augmentations budgétaires d'IPSR approuvées par correspondance				757 105 980	1 475 014 832



**ANNEXE Va: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES DE PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2005 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays	Numéro du programme de pays	Années couvertes	Description de la révision	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation uniquement (en dollars)
2006					
Bangladesh	10059.0	2001-2006	Ressources additionnelles à destination spécifique	20 754 677	22 207 505
Tchad	10018.0	2001-2005	Changement d'orientation	370 987	972 280
Guatemala	10092.0	2001-2009	Changement d'orientation	2 985	3 194
Haïti	10217.0	2003-2007	Changement d'orientation	34	287 124
Honduras	10074.0	2002-2007	Changement d'orientation	307	328
Malawi	10106.0	2002-2006	Changement d'orientation	2 077 957	7 435 130
Mozambique	10097.0	2002-2006	Réaffectation des ressources	-6 468 694	-12 091 610
Rwanda	10156.0	2003-2007	Réaffectation des ressources	2 454 900	4 154 833
Total 2006				19 193 154	22 968 786
2007					
Bangladesh	10410.0	2007-2010	Ressources additionnelles à destination spécifique	13 773 295	19 383 967
Bangladesh	10410.0	2007-2010	Ressources additionnelles à destination spécifique	8 194 382	11 852 928
Total 2007				21 967 677	31 236 895



**ANNEXE Va: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES DE PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
DEPUIS NOVEMBRE 2005 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays	Numéro du programme de pays	Années couvertes	Description de la révision	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation uniquement (en dollars)
2008					
Bangladesh	10410.0	2007–2010	Ressources additionnelles à destination spécifique	15 084 180	26 327 037
Bangladesh	10410.0	2007–2010	Ressources additionnelles à destination spécifique	3 263 130	3 814 521
Total 2008				18 347 310	30 141 558
Total ensemble des années				59 508 141	84 347 239



**ANNEXE Vb: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES DE PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS NOVEMBRE 2005 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays	Numéro du programme de pays	Années couvertes	Description de la révision	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation uniquement (en dollars)
2007					
Népal	10093.0	2002-2010	Ajout de produits alimentaires et prolongation de la durée	16 872 756	24 725 295
Total 2007				16 872 756	24 725 295
2008					
Bangladesh	10410.0	2007-2010	Réévaluation des coûts	52 425 357	58 476 420
Bolivie	10596.0	2008-2012	Réévaluation des coûts	3 891 315	4 217 567
Burkina Faso	10399.0	2006-2010	Réévaluation des coûts	10 952 346	13 375 213
Tchad	10478.0	2007-2010	Réévaluation des coûts	5 800 621	7 040 438
Égypte	10450.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	5 578 712	7 049 412
Éthiopie	10430.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	35 423 263	45 064 481
Ghana	10418.0	2006-2010	Réévaluation des coûts	7 151 271	8 606 910
Guinée	10453.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	4 418 322	6 093 706
Honduras	10538.0	2008-2011	Réévaluation des coûts	4 710 147	3 767 936
Kenya	10264.0	2004-2008	Réévaluation des coûts	8 276 824	8 241 766
Madagascar	10340.0	2005-2009	Réévaluation des coûts	4 325 432	5 755 055
Mali	10583.0	2008-2012	Réévaluation des coûts	3 949 199	6 688 842
Mauritanie	10209.0	2003-2008	Réévaluation des coûts	11 602 610	13 505 757
Népal	10093.0	2002-2010	Réévaluation des coûts	8 101 858	9 031 546
Nicaragua	10597.0	2008-2012	Réévaluation des coûts	6 392 844	6 929 715
Pakistan	10269.0	2005-2009	Réévaluation des coûts	27 827 600	30 848 532





**ANNEXE Vb: AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES DE PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS NOVEMBRE 2005 (JUSQU'À AOÛT 2008)**

Pays	Numéro du programme de pays	Années couvertes	Description de la révision	Valeur des produits alimentaires de l'augmentation uniquement (en dollars)	Valeur totale de l'augmentation uniquement (en dollars)
Sénégal	10451.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	4 764 603	7 235 501
Sierra Leone	10584.0	2008-2010	Réévaluation des coûts	4 349 538	5 156 039
République-Unie de Tanzanie	10437.0	2007-2010	Réévaluation des coûts	10 884 649	12 387 061
Ouganda	10426.0	2006-2010	Réévaluation des coûts	16 617 417	18 259 462
Yémen	10435.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	25 142 550	28 341 455
Zambie	10447.0	2007-2011	Réévaluation des coûts	5 944 410	8 707 979
Total 2008				268 530 886	314 780 796
Ensemble des années				285 403 643	339 506 091